

ag
69

90e SESSION DU COMITE DES MINISTRES
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(7 MAI 1992)

Strasbourg, Palais de l'Europe
Salle du Comité des Ministres

OUVERTURE DE LA REUNION

- Je déclare ouverte la 90e Session du Comité des Ministres.
- Je souhaite spécialement et cordialement la bienvenue à M. Stoïan GANEV, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Bulgarie, dont le pays est devenu, aujourd'hui, le 27e Etat membre du Conseil de l'Europe.

Nous sommes convaincus que la Bulgarie apportera une contribution active et spécifique aux travaux du Conseil de l'Europe.

Je tiens, par votre intermédiaire, Cher Collègue, à adresser au peuple bulgare le témoignage de notre admiration pour les réformes accomplies et nos encouragements à poursuivre dans cette voie.

- Je ne voudrais cependant pas laisser passer cette réunion sans rendre un vibrant et cordial hommage à notre collègue le Ministre Genscher qui, malheureusement n'a pas pu se rendre à Strasbourg aujourd'hui, mais qui pendant 18 ans a été membre de ce Comité. Je tiens à rappeler que c'est lui qui, en 1985, a pris l'initiative de la convocation d'une réunion spéciale du Comité des Ministres pour lancer l'ouverture du Conseil de l'Europe à l'Est. C'est certainement cette initiative qui fut à l'origine du rôle paneuropéen de notre Organisation. Je voudrais, au nom du Comité, lui transmettre, par l'intermédiaire de notre collègue Schäfer, nos meilleurs vœux pour son avenir.

* * * * *



- 2 -

ORGANISATION DE LA SESSION

- Je me réfère au message que j'ai adressé à mes collègues le 30 avril 1992 qui figure dans vos dossiers.
- Je rappelle que notre Session sera organisée comme suit :
 - * Dans quelques instants, nous commencerons notre réunion formelle qui sera suspendue à 13h00;
 - * Après le déjeuner auquel j'ai le plaisir de convier mes collègues, les Représentants Permanents et les Directeurs Politiques, et qui se tiendra à 13h00 au restaurant bleu du Conseil de l'Europe, nous reprendrons notre réunion formelle à 14h30 dans cette même salle;
 - * A 15h30, nous aurons un échange de vues informel avec M. Andrei KOZYREV, Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie, toujours dans cette même salle;
 - * Enfin, à 16h30, je donnerai une conférence de presse au Centre Européen de presse et d'information, 3e Etage, Salle 301, en compagnie du Secrétaire Général, Mme Catherine LALUMIERE et de notre collègue de la Bulgarie.

Je vous rappelle que le programme des manifestations de cette journée se trouve en Annexe 1 de l'ordre du jour provisoire annoté de la présente Session.

Je remercie les photographes et cameramen et les prie de bien vouloir quitter la salle.

* * * *

- 3 -

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :

Adoption de l'ordre du jour

- Une délégation a-t-elle des observations en ce qui concerne l'ordre du jour provisoire proposé? <Si tel n'est pas le cas> Je déclare l'ordre du jour adopté <tel qu'amendé le cas échéant>.
- Plusieurs délégations ont manifesté leur préférence pour que les points de l'ordre du jour soient examinés séparément. J'ai l'intention de donner suite à ce souhait. Cependant, je ne puis écarter la possibilité de proposer au Comité, en cas de nécessité, l'examen conjoint de deux ou plusieurs points.
- En ce qui concerne notre ordre des travaux, j'ai l'intention de traiter les points comme suit :
 - * Ce matin, nous examinerons les points 2 (L'Europe centrale et orientale: programmes d'assistance) et 3 (Etats situés sur l'ancien territoire de la Yougoslavie).
 - * Cet après-midi, nous traiterons les points 4 (Le Conseil de l'Europe et la CSCE), 5 (Suites à donner à la Conférence de Vienne des Ministres sur les mouvements de personnes en provenance des pays de l'Europe centrale et de l'Est) et 6 (Date de la prochaine réunion).
 - * Enfin, à la fin de notre réunion formelle et avant l'échange de vues avec notre collègue de la Fédération de Russie prévu à 15h30, j'espère que nous pourrions adopter le Projet de Communiqué Final préparé par le comité de rédaction. (Evidemment, s'il était réellement nécessaire, nous pourrions, après l'échange de vues avec M. KOZYREV, revenir brièvement à ce Communiqué pour ajouter ou modifier l'un ou l'autre paragraphe, à la lumière de ce qui sera dit pendant cet échange de vues).

DECLARATION LIMINAIRE DE LA PRESIDENCE

Avant de procéder à l'examen des divers points de l'ordre du jour, je voudrais faire une déclaration liminaire sur trois questions de première importance pour l'Organisation et que nous aurons à examiner plus en détail lors de notre prochaine réunion en novembre.

Si le Conseil de l'Europe a poursuivi sa politique d'ouverture vers l'Europe centrale et orientale, l'on ressent maintenant l'urgence d'une réflexion sur les adaptations institutionnelles et structurelles nécessaires au sein même de l'Organisation. Ces réflexions sont en cours et portent sur :

- primo, la réforme institutionnelle du Conseil de l'Europe;
- secundo, la réforme du système et des procédures de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme

S'agissant de la réforme institutionnelle du Conseil de l'Europe, des groupes de réflexion ont été constitués aussi bien par l'Assemblée que par les Délégués des Ministres et une réunion jointe a récemment eu lieu. Le groupe des Délégués des Ministres se penche sur la question de la réforme institutionnelle et de l'éventuelle révision du Statut, tout en étant conscient que des réformes pourraient être effectuées sous la forme de Résolutions statutaires qui permettent une plus grande souplesse.

Jusqu'à présent, notre groupe de travail s'est penché essentiellement sur les problèmes suivants, tels que :

- les buts et objectifs du Conseil de l'Europe
- les conditions d'admission au Conseil de l'Europe et notamment l'exigence de signer la Convention européenne des Droits de l'Homme, ainsi que de prendre l'engagement de la ratifier et de se soumettre à la juridiction de la Cour et de la Commission;
- et enfin les relations du Conseil de l'Europe avec des Etats non membres et des organisations internationales.

A ce sujet, diverses propositions ont été faites, notamment la création d'un statut de membre associé et d'un statut d'observateur ainsi que l'institution de nouvelles formes d'accords spécifiques élargis.

D'autres questions sont également à l'étude.

Je voudrais vous dire que si les travaux au sein des Délégués des Ministres progressent d'une façon satisfaisante, rien n'a jusqu'à présent été formalisé ou arrêté. Nous pouvons espérer être saisis de premières conclusions lors de notre prochaine session en novembre. L'Assemblée, quant à elle, sera saisie lors de sa session d'octobre des propositions de son groupe de travail.

En ce qui concerne la réforme du système et des procédures de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme, je peux vous informer que suite aux intenses travaux menés au sein de nos différents comités, il est réjouissant de constater, et je m'en félicite, qu'une très large majorité d'Etats membres semble aujourd'hui prête à procéder à une réforme en profondeur du mécanisme international de contrôle de notre Organisation.

Une paralysie du système de contrôle ne saurait être acceptée avec résignation ou indifférence. Elle est inadmissible, juridiquement et politiquement. Il importe de réagir pour empêcher que soient anéantis 40 années d'efforts consacrés à bâtir sur notre continent un cadre solide et unique de protection des libertés de l'individu.

Trois propositions sont actuellement en discussion:

1. la proposition la plus radicale, celle de la fusion de la Commission et de la Cour en un organe unique et permanent,
2. la proposition néerlandaise-suédoise, qui propose de donner un caractère obligatoire aux rapports de la Commission sous réserve d'un droit d'appel restreint à la Cour,
3. et la proposition intermédiaire de la délégation grecque, qui tend à combiner les deux premiers modèles autour d'une Cour unique, avec possibilité de faire appel contre des décisions de ses Chambres.

- 6 -

Les mérites respectifs de ces trois modèles, - qui vont tous dans la bonne direction - peuvent être appréciés en fonction des objectifs que l'on se propose d'atteindre au moyen de la réforme, c'est-à-dire :

- obtenir une accélération notable de la procédure;
- maintenir la garantie de la qualité de la jurisprudence;
- présenter une solution durable, capable d'absorber 30 à 40 Etats parties à la Convention;
- et enfin, être financièrement supportable.

Pour ma part, et je me permets ici de m'exprimer brièvement en tant que Ministre des affaires étrangères de la Suisse, je considère que l'établissement d'un organe juridictionnel unique et permanent est la solution qui répond le mieux aux objectifs visés. Par ailleurs, le modèle de la fusion évite les risques de concurrence stérile et préjudiciable entre deux organes. Enfin, cette solution présente également un avantage de sécurité juridique.

En tant que Président du Comité des Ministres, je souhaite donc que les discussions relatives à la réforme du système de contrôle se poursuivent activement et avec détermination; qu'elles aboutissent dans les meilleurs délais à des propositions efficaces, qui seules permettront de maintenir la crédibilité d'un mécanisme de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dont nous pouvons, aujourd'hui encore, être légitimement fiers.

Finalement, je sais toute l'importance que ce Comité attache aux relations du Conseil de l'Europe avec les Etats-Unis et le Canada. Dans le cadre de ma présidence, je me suis rendu en visite à Washington les 10 et 11 février en compagnie du Secrétaire Général, Madame Catherine Lalumière. Je me réjouis du succès de cette visite au cours de laquelle nous avons été reçus par le Président Bush et par le Secrétaire d'Etat en exercice, M. Eagleburger.

- 7 -

Cette visite a permis d'établir des contacts officiels et fructueux au plus haut niveau entre le Conseil de l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique. Je considère que nos objectifs ont été pleinement réalisés, tant au plan de l'intérêt politique que nous avons suscité auprès de nos interlocuteurs américains pour le rôle paneuropéen du Conseil de l'Europe, qu'au plan des possibilités de coopération accrue entre notre Organisation et la CSCE dans une relation de complémentarité. Nos interlocuteurs ont reconnu le rôle opérationnel et instrumental que le Conseil de l'Europe peut jouer dans la poursuite de certains objectifs de la CSCE.

* * * *

- 8 -

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

L'Europe centrale et orientale :

coopération, perspectives d'adhésion, programmes d'assistance
(CM (92) OJ1 Prov. révisé 2, pages 3 à 9)

- Vous trouverez aux pages 3 à 9 de l'ordre du jour annoté un aperçu des développements récents en ce qui concerne les relations du Conseil de l'Europe avec les pays d'Europe centrale et orientale. J'attire votre attention plus spécialement sur les encadrés qui méritent une discussion ou peuvent mener à des décisions de notre part.
- Un premier chapitre est consacré aux développements de la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale et aux perspectives d'adhésion.
- Nos relations avec l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et l'Albanie sont exposées clairement dans l'ordre du jour annoté aux pages 3 à 9 et je crois que le Comité de rédaction de nos Délégués nous propose, au sujet de ces pays, des textes tout à fait adéquats pour le Communiqué Final que nous pourrions adopter à la fin de notre réunion. En ce qui concerne l'Albanie, nous pouvons nous féliciter des développements récents dans ce pays et de la tenue d'élections législatives libres et démocratiques. Hier le Bureau de nos Délégués a eu une rencontre extrêmement intéressante avec le Président de la République d'Albanie, M. BERISHA, au sujet des réformes en cours. Au vu de ces développements, il vous est proposé dans l'ordre du jour annoté d'inviter l'Albanie à adhérer à la Convention culturelle européenne.
- En ce qui concerne le chapitre 2 du point 2 de l'ordre du jour, les relations avec les Etats situés sur le territoire de l'ancienne Union Soviétique, je crois que l'on peut dire sans exagérer qu'il s'agit du sujet le plus important de notre réunion.
- Nous aurons cet après-midi un échange de vues avec le Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie, M. KOZYREV. Comme vous le savez, la Russie a pris la place de l'Union Soviétique dans les Conventions et Accords Partiels du Conseil de l'Europe auxquels l'Union Soviétique était partie ainsi que dans les programmes de coopération et d'assistance. Nous savons également que M. KOZYREV déposera cet après-midi une demande d'adhésion au Statut du Conseil de l'Europe. Cela constitue évidemment un fait politique majeur. Il serait donc souhaitable que nous préparions maintenant notre échange de vues de cet après-midi avec notre collègue russe.

- 9 -

Nous ne devons cependant pas oublier les autres Républiques situées en Europe: les premiers contacts ont été pris par le Secrétaire avec la Biélorussie, la Moldavie et l'Ukraine en vue d'examiner les possibilités de coopération et d'assistance.

- En ce qui concerne les Républiques du Caucase, nos Délégués ont chargé le Secrétariat d'entamer les contacts avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan, sans aucune implication toutefois quant à la question de leur adhésion future au Conseil de l'Europe. Je propose que nous discutons aujourd'hui de l'extension de ces contacts à la Géorgie, compte tenu des évolutions récentes dans ce pays.
- Aucun contact n'a jusqu'à présent été établi avec les Républiques d'Asie centrale. Nous savons cependant que dans le cadre de la CSCE, la question d'un appel au Conseil de l'Europe pour qu'il ouvre certains de ses programmes d'assistance à ces pays a été évoquée. Nous pourrions en effet souhaiter accompagner ces pays sur la voie de la démocratie pluraliste dans l'intérêt même de la stabilité dans cette région.
- Un troisième chapitre que nous aurons à aborder sous le point 2 de notre ordre du jour concerne les programmes d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe avec les pays d'Europe centrale et orientale décrits aux pages 7, 8 et 9 de notre ordre du jour annoté.
- *A qui puis-je donner la parole sur les divers chapitres traités sous le point 2 de notre ordre du jour ?*

< *Interventions des délégations* >

Conclusions de la Présidence

S'il n'y a plus d'autres interventions, je crois que l'essentiel de notre discussion sur ce point sera reflété dans le projet de Communiqué Final élaboré par le Groupe de Rédaction et que nous adopterons à la fin de notre réunion formelle cet après-midi.

- J'aimerais pouvoir constater qu'il y a accord pour que nous invitions l'Albanie à adhérer à la Convention culturelle européenne.
- Y a-t-il une objection à une telle décision? Si non, je constate que nous avons pris la décision d'inviter l'Albanie à devenir Partie à la Convention culturelle.
- Je me propose, lorsque M. KOZYREV déposera la demande d'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe de manifester notre intérêt pour cette demande qui témoigne de la volonté politique de son pays de poursuivre dans la voie des réformes démocratiques, afin d'aboutir à une démocratie pluraliste, au respect des Droits de l'Homme et à l'Etat de Droit. Cette demande sera évidemment examinée ensuite selon la procédure normale, d'abord par nos Délégués, puis par l'Assemblée Parlementaire pour avis.
- En ce qui concerne la Biélorussie, la Moldavie et l'Ukraine situées en Europe, je crois que le sentiment général est que ces Républiques pourraient devenir membres du Conseil de l'Europe à condition de mener à bien les réformes nécessaires pour remplir les conditions statutaires du Conseil de l'Europe. En attendant, la coopération et l'assistance avec ces pays sera poursuivie.
- En ce qui concerne les Républiques du Caucase, je crois que nous sommes d'accord pour que le Secrétariat établisse des contacts avec la Géorgie, à l'instar de ceux établis avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan.
- En ce qui concerne les Républiques d'Asie centrale, (je crois pouvoir constater qu'il y a accord de principe de les assister sur la voie des réformes démocratiques, en dehors de toute perspective d'adhésion au Conseil de l'Europe. Nos Délégués examineront les modalités d'une telle assistance, à la lumière notamment des propositions très intéressantes formulées aujourd'hui, entre autres par notre collègue de la Turquie).

- 11 -

- Enfin, en ce qui concerne le conflit du Haut-Karabakh, je vous propose de réaffirmer avec force dans notre Communiqué Final la déclaration adoptée le 11 mars 1992 par nos Délégués et appelant à une solution pacifique du conflit.
- En ce qui concerne les programmes d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe avec les pays d'Europe centrale et orientale, je crois que nous sommes d'accord pour charger nos Délégués d'examiner le lancement de programmes d'assistance supplémentaires à l'appui des réformes démocratiques dans les Etats situés sur le territoire de l'ancienne Union Soviétique.
- Nous espérons en outre que le Secrétariat Général pourra bientôt faire des propositions détaillées permettant de mettre en oeuvre en 1993 le Plan THEMIS pour le développement du droit et le Plan LODE pour la démocratie locale.

* * * *

- 12 -

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

Etats situés sur l'ancien territoire de la Yougoslavie:
coopération et perspectives d'adhésion
(CM (92) OJ1 Prov. révisé 2, pages 9, 10 et 1)

- La crise yougoslave a connu récemment de nombreux développements et notre action passée relative à cette crise est reflétée aux pages 9, 10 et 11 de notre ordre du jour annoté.
- Je suis convaincu qu'en tant que Conseil de l'Europe, nous devons condamner vigoureusement l'usage de la force à des fins politiques, notamment en Bosnie Herzégovine ainsi que les violations actuelles des Droits de l'Homme et destructions d'un héritage culturel irremplaçable.
- Je crois qu'ensuite nous pourrions exprimer le ferme espoir que l'opération de maintien de la paix lancée par les Nations Unies ainsi que la contribution importante apportée par la Communauté européenne et pour laquelle je tiens à rendre hommage à la Présidence portugaise de celle-ci, mèneront à un respect total du cessez-le-feu et à un règlement politique durable.
- Je crois que nous pourrions également réaffirmer la disponibilité du Conseil de l'Europe pour toute assistance dans les domaines relevant de sa compétence, tels que les Droits de l'Homme et les Minorités, en vue de la recherche d'une solution durable, en liaison avec les "12", la CSCE et les Nations Unies.
- Enfin, vous aurez pu constater que les contacts avec la Slovénie et la Croatie se développent d'une façon satisfaisante: la Slovénie a demandé récemment son adhésion au Conseil de l'Europe et s'est déjà vue attribuer le Statut d'invité spécial à l'Assemblée Parlementaire. Nos Délégués ont eu le 29 avril 1992 un échange de vues avec le Premier Ministre de la Croatie, M. Franjo GREGURIC et l'Assemblée Parlementaire vient d'octroyer cette semaine le Statut d'invité spécial à ce pays.
- J'aimerais également recueillir votre opinion sur l'ouverture de contacts, évidemment si l'évolution le permet, avec (la Bosnie Herzégovine et) d'autres républiques reconnues.
- Enfin, la création récente de la nouvelle "République Fédérale de Yougoslavie" pourrait également faire l'objet de nos discussions.

* * * * *

A QUI PUIS-JE DONNER LA PAROLE ?

<Interventions des délégations>

Conclusions de la Présidence

(ALTERNATIVE 1)

- S'il n'y a plus d'autres interventions, je crois que le projet de Communiqué Final qui a été préparé par le Comité de Rédaction de nos Délégués reflétera l'essentiel de notre discussion.

(ALTERNATIVE 2)

- S'il n'y a pas d'autre intervention, je propose la conclusion suivante: (à compléter ultérieurement - Il s'agira en fait d'une citation du projet de Communiqué Final dans la version finale qui sera arrêtée le mardi 5 mai par le Comité de Rédaction).

* * * * *

- 14 -

- Je rappelle à mes collègues, aux Représentants Permanents et aux Directeurs Politiques qu'ils sont invités par la Présidence à un déjeuner qui se tiendra à 13 heures au Restaurant bleu du Conseil de l'Europe.
- Nous reprenons notre réunion formelle cet après-midi à 14 heures 30 précises dans cette salle.

Cet après-midi, nous examinerons les points 4, 5 et 6 de notre ordre du jour et nous adopterons le projet de Communiqué Final proposé par le Comité de Rédaction. Ensuite, à 15 heures 30 précises, nous aurons l'échange de vues prévu avec notre collègue de la Fédération de Russie, M. Andrei KOZYREV. Cet échange de vues devrait se terminer vers 16 heures 30.

- (Les délégations peuvent, si elles le souhaitent, laisser leurs dossiers dans la salle).
- La séance est levée et reprendra à 14 heures 30 précises.

* * * * *

- 15 -

14h30 Reprise de la réunion formelle des Ministres (restreinte aux Etats Membres, salle du Comité des Ministres)

- Je vous rappelle que notre réunion formelle devra se terminer à 15h30 précises pour que nous puissions avoir l'échange de vues prévu avec notre collègue de la Fédération de Russie, M. Andréi KOZYREV.

Avant cela, nous allons examiner les points 4, 5 et 6 de notre Ordre du Jour et adopter le Communiqué Final préparé par le Comité de Rédaction. Je lance donc un appel aux délégations d'être concises dans leurs interventions.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR .

Le Conseil de l'Europe et la CSCE

(CM (92) OJ1 Prov. révisé 2, pages 11 et 12)

- L'Ordre du Jour annoté donne aux pages 11 et 12 la description de l'évolution récente des relations du Conseil de l'Europe avec la CSCE.
- Je rappelle qu'un Représentant du Secrétariat a présenté une contribution à la réunion de suivi de la CSCE, le 31 mars 1992 à Helsinki. Dans cette contribution, préparée avec l'accord des Délégués des Ministres, certaines suggestions ont été faites concernant des programmes du Conseil de l'Europe qui pourraient être ouverts, selon certaines modalités, à la participation sur un pied d'égalité de tous les Etats de la CSCE, comme apport du Conseil de l'Europe aux objectifs de la dimension humaine. Nous attendons les réactions du côté CSCE à ces suggestions.
- Evidemment, dans ce contexte de la dimension humaine de la CSCE, les travaux normatifs en cours au Conseil de l'Europe en matière de protection des minorités revêtent une grande importance et je crois que nous allons les suivre de près.

- 16 -

- Enfin, je crois que nous devrions tous nous efforcer, à travers nos délégations à la réunion de suivi d'Helsinki, pour que le Conseil de l'Europe soit également invité à assister au prochain Sommet de la CSCE, les 9 et 10 juillet 1992 dans cette ville.

* * * *

A QUI PUIS-JE DONNER LA PAROLE ?

< Interventions des Délégations >

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

- S'il n'y a plus d'autre intervention sur ce point, je crois que nous pourrions réaffirmer notre soutien au renforcement d'une liaison effective avec la CSCE et encourager la poursuite de la contribution du Conseil de l'Europe à la réunion de suivi d'Helsinki. L'essentiel de notre discussion sera reflété dans le Communiqué Final que nous adopterons à la fin de notre Session.

Mais je voudrais insister pour que nous nous efforcions, à travers nos délégations à la réunion de suivi de la CSCE, d'obtenir que le Conseil de l'Europe soit invité au Sommet d'Helsinki, les 9 et 10 juillet 1992.

- 17 -

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR .

Suites à donner à la Conférence des Ministres sur les mouvements de personnes en provenance des pays de l'Europe centrale et de l'Est (CM (92) OJ1 Prov. révisé 2, pages 12, 13 et 14)

- Je voudrais - à tout seigneur tout honneur - donner la parole à notre collègue autrichien, qui fut l'initiateur de la Conférence des Ministres sur les mouvements de personnes en provenance de pays d'Europe centrale et orientale, tenue à Vienne en janvier 1991, et dont le suivi est examiné par le groupe de hauts fonctionnaires dit "Groupe de Vienne".

Je crois que les travaux de ce Groupe méritent toute notre attention. Ils sont décrits aux pages 12, 13 et 14 de notre Ordre du Jour annoté.

- Je donne la parole à notre collègue de l'Autriche.

- Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ?

< Interventions des Délégations >

Conclusions de la Présidence

- Je crois pouvoir conclure en disant que nous estimons que le Groupe de Vienne constitue un excellent cadre de dialogue et de mise en oeuvre concrète des décisions de la Conférence ministérielle de Vienne avec les pays d'Europe centrale et orientale, et ouvert à la participation des pays non-européens intéressés. En outre, cette mise en oeuvre se fait en étroite collaboration avec la Communauté européenne ainsi qu'avec les principales organisations intergouvernementales oeuvrant dans ce domaine. (Nous avons pris note avec intérêt des propositions de l'Autriche quant aux actions futures du Groupe de Vienne).

Je crois donc que nous sommes d'accord pour vivement encourager la poursuite des travaux du Groupe de Vienne

* * * * *

- 18 -

POINT 6 .

Date de la prochaine réunion
(CM (92) OJ1 Prov. révisé 2, page 14)

- Nos Délégués ont proposé la date du 5 novembre 1992 pour notre 91e Session.

- S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi convenu.

- 19 -

ADOPTION DU COMMUNIQUE FINAL

- Je tiens à remercier le Comité de Rédaction des Délégués des Ministres qui a préparé le projet de communiqué final en contact avec toutes les délégations.
- Je suggère que nous approuvions ce projet (tel qu'il est proposé) (qui a été amendé au cours de notre réunion en consultation avec le Comité de Rédaction).
- Evidemment et si cela s'avérait réellement nécessaire, nous pourrions après l'échange de vues avec M. KOZYREV, revenir brièvement à ce Communiqué pour adapter le paragraphe concernant les relations avec la Fédération de Russie à la lumière de ce qui ce sera dit pendant cet échange de vues.
- Pouvons-nous adopter le Communiqué Final tel qu'il nous est proposé ? Y a-t-il une objection ? Sinon, je considère le Communiqué comme adopté définitivement.
- (S'il y a de nombreuses propositions d'amendements, il faudra procéder à l'adoption paragraphe par paragraphe).

CONCLUSIONS DE LA SESSION FORMELLE

- (Le Vice-Président demandera la parole pour vous remercier).
- (Le Président répond et fait quelques remarques plus personnelles (remerciements, etc.) à la clôture de la Session et à la fin de la présidence Suisse).
- Je déclare close la 90e Session du Comité des Ministres et je suspens notre réunion pendant une minute pour permettre à notre collègue de la Fédération de Russie, M. Andréi KOZYREV, de prendre place dans la salle.

* * * * *

* * * *

- 20 -

16h30 ECHANGE DE VUES AVEC M. ANDREI KOZYREV,
Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie

(Monsieur le Ministre) (Cher Collègue) KOZYREV,

- C'est un honneur mais aussi un plaisir pour moi de vous accueillir dans cette salle pour un échange de vues avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Votre présence en elle seule constitue un événement historique.

Qui eut-pu penser, il y a quelques mois seulement, que nous assisterons à la dissolution de l'Union Soviétique, à l'émergence de nouveaux Etats et, en particulier, à la renaissance de votre pays, la Russie, en tant qu'Etat indépendant? Ces événements étaient inimaginables.

Je voudrais rendre hommage à travers vous, Cher Collègue, à la tenacité du peuple russe, qui a eu le courage de faire échec au putsch d'août 1991, à ceux qui au péril de leur vie ont arrêté les chars soviétiques, à ce peuple qui poursuit lentement mais sûrement sa voie vers la démocratie et l'Etat de droit.

Nous avons décidé que votre pays était partie aux Conventions du Conseil de l'Europe - dont la Convention Culturelle européenne - ainsi qu'aux Accords partiels auxquels l'Union Soviétique avait adhéré.

En ce qui concerne nos programmes d'assistance et de coopération, ceux-ci s'étendent dans des domaines aussi nombreux que variés : réformes judiciaires et législatives, droit pénal, pouvoirs locaux et régionaux, réformes universitaires, médias et environnement. Nous sommes heureux de constater que vous avez demandé à des experts du Conseil de l'Europe et de la Commission de Venise pour la Démocratie du Droit, un avis sur le projet de constitution qui est en élaboration dans votre pays.

- 21 -

Cher Collègue,

Je suis convaincu que nous souhaitons tous intensifier et accélérer la coopération avec votre pays et construire ensemble la nouvelle Europe qui se dessine.

Monsieur le Ministre KOZYREV, vous avez la parole

< Exposé de M. KOZYREV >

Cher Collègue,

Je voudrais vous dire combien j'ai été impressionné et ému par votre exposé. Si j'avais, lors de l'ouverture de cette réunion, dit que votre présence ici constituait en elle-même un événement historique, la présentation que vous venez de faire de la demande d'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe constituera certes une date majeure dans l'histoire de notre continent, du Conseil de l'Europe et de la Russie.

Avant de donner la parole à ceux de mes collègues qui souhaiteraient commenter votre exposé ou poser des questions, je voudrais vous dire combien nous suivons avec attention les réformes dans votre pays et souhaitons qu'elles progressent rapidement sur la voie du Conseil de l'Europe.

A QUI PUIS-JE DONNER LA PAROLE ?

< Interventions des Délégations et réponses de M. KOZYREV >

- 22 -

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

Cher Collègue KOZYREV,

Je crois que vous avez pu vous rendre compte du courant de sympathie et de soutien que votre pays rencontre dans cette grande famille des démocraties d'Europe. Vous pouvez également constater que votre demande d'adhésion au Conseil de l'Europe bénéficie d'un sentiment favorable.

Evidemment, la procédure statutaire prévue pour l'adhésion d'un nouvel Etat membre devra être suivie. Nous espérons que la poursuite et l'accélération des réformes en cours permettra son aboutissement dans les meilleurs délais.

Nous continuerons à vous accompagner sur la voie de la démocratie, de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme, par notre assistance dans vos réformes.

- Je voudrais, au nom de tous mes collègues, vous remercier de l'intérêt que vous témoignez au Conseil de l'Europe et d'avoir bien voulu vous déplacer pour avoir cet échange de vues de la plus haute importance avec notre Comité.

- Je déclare clos cet échange de vues.

* * * * *

* * * *